



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

*Service urbanisme habitat*

*Affaire suivie par :*

*Florence Maréchal*

[florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr](mailto:florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr)

05.19.03.22.16

**Objet** : modification n°10 du PLU de Isle

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Communauté urbaine Limoges  
Métropole

A l'attention de Maëlle Retif

19 rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 Limoges Cedex 1

Limoges, le **9 OCT. 2023**

La communauté urbaine Limoges Métropole a lancé la modification n°10 du PLU de Isle le 05 mai 2022 en conseil communautaire.

Cette évolution concerne uniquement le règlement graphique du secteur du Mas des Landes et la modification du zonage Ua sur ce site. Le projet prévoit le reclassement d'une zone urbaine à vocation économique (Ua) en zone urbaine générale (Ug).

La réglementation de la zone Ua n'autorise pas de nouvelles constructions à destination d'habitation, sauf celles liées au gardiennage et à la gestion ou à l'entretien d'une construction autorisée dans cette zone. Il existe néanmoins en zone Ua des parcelles disponibles pouvant accueillir des nouvelles habitations, l'objet de la modification est donc de permettre la construction d'habitations sur une partie actuellement en Ua en la transformant en Ug.

Le dossier présente des vues aériennes du secteur, il aurait été utile de le compléter avec la liste des parcelles et de préciser la superficie totale évoluant en Ug. De même, dans une logique de sobriété foncière, il serait pertinent d'ajouter le potentiel de logements possibles en évoquant la question de la densité envisagée à terme.

Après approbation de cette modification, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

**Le directeur**

**Stéphane NUQ**